



Pierrefitte sur Seine

MALAISE SUR LA VILLE...

HALTE À LA MALTRAITANCE !

Quelques mises au point suite à la note du DGS et à la suspension de ses fonctions de Sylvie Pereira, DGA aux relations humaines et à la direction des systèmes informatiques, soi-disant suite à l'audit réalisé par une entreprise privée sur la DRH, pour un coût de plus de 30 000 euros.

Depuis de nombreuses années la CGT alerte le maire et le DGS sur des situations de mal être à Pierrefitte et ce dans de nombreux services et directions et réclame, dans des réunions mais aussi au CHSCT la mise en place d'une cellule de suivi sur les Risques Psycho Sociaux et toutes les formes de harcèlement.

« **OUI OUI** » NOUS RÉPONDENT EN CHŒUR LE MAIRE ET LE DGS « **ON VA LE FAIRE** »

La loi les y oblige,

Les articles 6, 11 et 23 de la loi du 13 juillet 1983 en pose le principe.

L'article 80 de la loi du 6 août 2019 impose la mise en place d'un « *dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés* ».

LE DÉCRET DU 13 MARS 2020 IMPOSE LA MISE EN PLACE AU PLUS TARD LE 1er MAI 2020 DE CES PROCÉDURES.

Le CIG propose son expertise et son aide aux collectivités pour le faire.

RIEN N'EST FAIT !

Le maire et son entourage sont bien plus pressés de mettre en place des mesures en défaveur des agent-es : suppression de jours de congés, suppression du paiement des heures supplémentaires, baisse du nombre de jours de CET payés, modification des horaires de travail, suppression des jours de médailles, baisse du nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence pour raisons familiales (mariage, décès etc...).

Des faits précis qui prouvent que pratiquement tous les services sont concernés alors que heureusement quelques responsables hiérarchiques savent concilier fonctionnement du service public et bien-être des agent-es.

Malgré de nombreux courriers et demandes de rdv au maire sans réponses, il a fallu une tentative de suicide d'une collègue de l'ERA, reconnue en Accident de Travail, pour qu'un reclassement dans un service administratif lui soit enfin proposé.

Plusieurs collègues ont été suspendu-es de leurs fonctions sans aucune raison valable, mais juste pour les pousser à bout, détruire leur santé mentale et physique et par ricochet la stabilité de leur vie familiale, leur situation financière et leur carrière.

« **Une suspension est une mesure d'une durée de 4 mois maximum prise pour éloigner de la collectivité l'agent-e qui a commis une faute grave dans l'attente d'une enquête administrative et, en fonction du résultat de l'enquête, d'une sanction, voire d'un conseil de discipline.** » document du CIG sur Le dispositif de signalement.

Au CCAS, une de nos collègues est dans cette situation depuis plusieurs années... Elle a été suspendue, puis mise d'office sur un poste au centre dentaire, juste avant sa fermeture, puis sur un poste qui n'existe pas au CMS. Une enquête administrative a été menée (par le directeur du CCAS... belle impartialité!!!) à la suite de laquelle elle a été reçue (plusieurs mois après) par le DGS et la DGA à l'action sociale, la secrétaire générale de la CGT l'a accompagnée.

Ni le DGS ni la DGA n'avaient lu l'enquête ! Ils lui ont promis une réponse rapide... plusieurs mois ont passé, toujours aucune nouvelle.

Notre collègue craque, est en longue maladie pour dépression.

Ils voulaient se « débarrasser » d'elle, elle ne sait toujours pas pourquoi.

C'est de la maltraitance !

Combien de collègues déplacé-es d'office ?

Combien de collègues changé-es de lieu de travail pendant leurs congés ?

Combien de collègues voient leurs fonctions ou leurs postes modifiés sans aucune concertation ?

Combien de collègues ont vu leurs horaires modifiés d'office sans tenir compte de leurs besoins familiaux, de leur bien-être ?

Combien de collègues poussé-es à quitter la collectivité ?

Combien d'arrêts de travail suite à du harcèlement ?

Combien de dépressions ?

Le maire est responsable de son administration, de la sécurité et de la santé des agent-es. S'est-il un jour inquiété de ces situations ?

Non, il en est à l'origine !

Vendredi dernier, jour de son anniversaire, la DGA aux ressources humaines et à la direction des systèmes informatiques s'est vue signifier par le maire une suspension à effet immédiat, accompagné par la responsable de la Police municipale pour lui prendre les clés de sa voiture de fonction, le responsable de la DSIT pour lui retirer son ordinateur et son téléphone professionnels, les serrures de son bureau ont été immédiatement changées ainsi que le code d'accès à la mairie, il a été ordonné aux agents d'accueil de ne plus la laisser entrer.

QUELLE VIOLENCE !!! OÙ EN EST-ON !!!

Hier ces collègues, parfois présent-es à Pierrefitte depuis 15 ou 20 ans.

Aujourd'hui la DGA.

QUI ENSUITE ? VOUS ?

OUI IL EST INSUPPORTABLE DE TRAVAILLER À PIERREFITTE !

**L'ACHARNEMENT DU MAIRE CONTRE LES AGENT-ES DOIT CESSER
LES MENACES DE SANCTIONS DOIVENT ÊTRE ANNULÉES**

NOUS EN APPELONS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES : PRÉFET, MINISTRE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

TOUS ENSEMBLE MANIFESTONS NOTRE DÉSACCORD

EN SIGNANT LA PÉTITION

EN PARTICIPANT NOMBREUX A LA DEMI-JOURNÉE DE GRÈVE

**JEUDI 17 FÉVRIER APRÈS MIDI
RASSEMBLEMENT À 13H30 SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE**